

République Française
Département FINISTERE
Commune de PLOUYE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre 2026

Référence
053-2026

Fixation du montant du
loyer de l'appartement au-
dessus de la Mairie

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 17 septembre à 20 heures 05 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations, sous la présidence de Monsieur Grégory LE GUILLOU, Maire de la commune.

L'ordre du jour a été affiché en Mairie le 11 septembre 2026.

Date de la convocation : le 11 septembre 2026

Présents : Monsieur Grégory LE GUILLOU, Madame Christiane REDON, Monsieur Arnaud COZIEN, Madame Stéphanie CHARBUILLET, Madame Virginie BOURNIGAL, Monsieur Philippe LE QUERE, Madame Myriam SAENZ, Monsieur Laurent MARCINISZYN, Madame Katalin BORONKAI, Madame Elodie CADIOU, Monsieur Fabien DIRAISON, Monsieur Adrien PLASSART, Monsieur Jean-Pierre MELL et Madame Sophie SCOUARNEC

Excusée : Madame Béatrice BALPE

A été nommée secrétaire : Madame Sophie BALPE

053-2026 – Fixation du montant du loyer de l'appartement au-dessus de la Mairie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation,

Monsieur Le Maire informe qu'il est nécessaire de fixer un loyer mensuel pour la location de l'appartement situé au-dessus de la Mairie, 15 place de l'Eglise.

A noter que cet appartement est loué, provisoirement, à une enseignante de l'école publique, le temps que cette dernière trouve un logement pérenne dans le secteur.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, décide, à l'unanimité des membres présents, de

- fixer le loyer mensuel de l'appartement au-dessus de la Mairie à 400,00 €, net de charges locatives, à partir du 1^{er} septembre 2026 ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

En Mairie, le 18 septembre 2026

Le secrétaire de séance,
Sophie SCOUARNEC



Le Maire,
Grégory LE GUILLOU

